Canton de VONNAS

Commune de CRUZILLES-LÈS-MÉPILLAT

Nombre de Conseillers en exercice : 15 Nombre de Conseillers présents : 13 Date de la Convocation : 28/09/20 Date d'affichage : 28/09/20

Compte rendu sommaire du Conseil Municipal Séance du 7 octobre 2020

L'an deux mille vingt et le sept octobre, à vingt-heure, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle d'animation, sous la présidence de Monsieur BOYER Dominique, Maire.

Étaient présents aux côtés de Monsieur BOYER Dominique : Mmes BIGOT Agnès, DUFRESNE Anna-Maria, MARMIER Noëlle, VERNUSSE Céline et WEBER Corinne, Mrs Pierre-Olivier CONTASSOT, Éric DREYFUS, GABILLET François, GONNARD Pierre, POLONIA Joseph, TEPPE Sébastien et VARLET Geoffroy.

Était excusé : Mme PAYET Béatrice ayant donné procuration à M. BOYER Dominique.

Était absente: Mme TOURNIER Nathalie.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du C.G.C.T., M. Sébastien TEPPE a été élu secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 09/09/2020
- Compte rendu des réunions : Commissions Communales
 Syndicats locaux
 Communauté de Communes
- Délibérations relatives à l'assainissement :
 - · Délibération Budgétaire Modificative
 - · Transfert des résultats liés à l'assainissement collectif, à la Communauté de Communes de la Veyle
 - · Mise à disposition des biens mobiliers et immobiliers dans le cadre du transfert de la compétence assainissement collectif
 - Approbation du rapport de la CLECT
- Busage des fossés route de Cormoranche
- Dossier de demandes d'aide communautaire à l'investissement des communes pour 2020 – Délibérations y afférant
- Prise en charge de la facture du second trimestre du restaurant scolaire suite fermeture école (covid)
- Désignation des responsables pour les parcours pédestres
- Questions diverses.

Page 1/11	
-----------	--

* <u>Approbation du Cons</u>eil Municipal du 27/07/2020

M. Le Maire demande s'il y a des remarques concernant le compte rendu du Conseil Municipal du 9 septembre 2020 ; aucune observation n'étant faite, ce dernier est approuvé à l'unanimité des membres présents.

* Compte-rendu de réunions

Communauté de Communes :

Conférence des Maires et comité de pilotage du PLUi de la Communauté de Communes : M. BOYER Dominique délégué à la Communauté de Communes, expose au Conseil Municipal les éléments relatifs à la Conférence des Maires qui a eu lieu le 29 septembre 2020 et dont l'ordre du jour était le suivant ;

- Conférence des Maires : Clôture du PADD

Comité de pilotage : calendrier du PLUi

Conseil Communautaire de la Communauté de Commune de la Veyle : M. POLONOA Joseph délégué à la Communauté de Communes, expose au Conseil Municipal les éléments relatifs au dernier Conseil Communautaire qui a eu lieu le 28 septembre 2020 à CROTTET et dont l'ordre du jour était le suivant ;

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

- Opération du poulet de Bresse à la cantine

SERVICES AUX PUBLICS ET AUX FAMILLES

- Sollicitation de fonds de concours à la commune de SAINT-CYR-SUR-MENTHON pour le fonctionnement de la micro-crèche pour les années 2018 2020
- Sollicitation de fonds de concours à la commune de CHAVEYRIAT pour le fonctionnement du multi-accueil pour l'année 2020
- Convention avec le SIVU de CHANÔZ-CHATENAY/CHAVEYRIAT pour la surveillance de la cantine
- Etablissement d'une aide aux familles suite à une modification du soutien de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain à destination des enfants
- Fixation du montant et de conditions de l'aide au transport des personnes âgées pour 2021

TOURISME

Vote des tarifs 2021 de la base de loisirs de CORMORANCHE-SUR SAÔNE

EAU ET ASSAINISSEMENT

- Adoption du rapport d'activités 2019 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif

AFFAIRES GENERALES

- Désignation d'un représentant au conseil de surveillance du Centre Hospitalier Ain Val De Saône
- Modification de la désignation au sein du SCOT Bresse Val de Saône pour la commune de SAINT-JEAN-SUR-VEYLE
- Modification de la désignation au sein du Syndicat mixte Veyle Vivante pour la commune de SAINT-JEAN-SUR-VEYLE

RESSOURCES HUMAINES

- Modification du tableau des emplois
- Création d'un emploi d chargé de mission auprès de la Direction de l'Aménagement du Territoire pour accroissement temporaire d'activité
- Instauration du compte épargne temps
- Détermination du taux de promotion pour les avancements de grade
- Présentation du bilan social de la Communauté de communes

EQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES ET PROJETS D'INVESTISSMENT

- Retrait de la délibération n°20200309-17bis portant validation d'un avenant au Contrat Ambition Région 2018-2021
- Validation d'un avenant au Contrat Ambition Région 2018-2021

FINANCES

- Attribution des subventions
- Décision Budgétaire Modificative

<u>Commission Transition écologique et mobilité</u>: Mme WEBER Corinne, membre de la Commission Communautaire transition écologique et mobilité, expose au Conseil Municipal les éléments relatifs à la commission qui a eu lieu le 29 septembre 2020 à Laiz dont l'ordre du jour appelait les points suivants:

- Informations sur les dossiers en cours : Le projet de territoire (SCOT, PLUi, PCAET), la voie bleue, le projet alimentaire territorial
- Rôle de la commission

<u>Commission services aux publics et aux familles</u>: Mme MARMIER Noëlle, membre de la Commission Communautaire services aux publics et aux familles, expose au Conseil Municipal les éléments relatifs à la commission qui a eu lieu le 22 septembre 2020 à Pont-de-Veyle dont l'ordre du jour appelait les points suivants:

- Présentation du conseil communautaire : le travail de cette commission porte sur des sujets d'actualité et de nouveaux projets.
- Les différents thèmes de la commission : service culture, petite enfance, jeunesse et social.

Service culture

Les animations : musée des Planons, château de Pont de veyle, concerts, animations dans les écoles.

Deux personnes gèrent ce service à la communauté de commune.

Une séance de musique est proposée tous les quinze jours aux écoles primaires par une intervenante.

Une enveloppe de 10 000 euros a été débloqué pour des projets individuels des maternelles et des CP.

Petite enfance

76 % de femmes actives sur le territoire,

7% de familles monoparentales.

25% des assistantes maternelles ont plus de 55 ans.

81 enfants accueillis 48 846 heures assurées. (Pomme d'api, les petits pouces, pirouette).

Jeunesse

3500 enfants de la maternelle à la 3^{ème}

2300 primaires et 1200 au collège ou MFR

Social

3 personnes animatrices aux affaires sociales (MSAP) maison de services au public. Ce service sert de relais aux habitants et aux administrations.

<u>MARPA</u>: Mme DUFRESNE Anna-Maria, Conseillère, expose au Conseil Municipal les éléments relatifs à l'Assemblée Générale dont l'ordre du jour appelait les points suivants :

- Points sur la situation financière de la MARPA
- Projet de climatisation dans tous les logements et salles communales pour 2021
- Programmation d'une soirée pour les 10 ans de la structure

Syndicats locaux:

<u>Syndicat d'eau potable</u>: M. Dominique BOYER expose au Conseil Municipal les éléments relatifs au dernier comité syndical qui a eu lieu le 14 septembre 2020 dont l'ordre du jour appelait les points suivants:

- Élection du président
- Détermination du nombre de Vice-Présidents
- Élection des Vice-Présidents
- Indemnités des Présidents et des Vice-Présidents
- Vote du compte de gestion 2019 du SEP Bresse Dombes Saône
- Convocation du Comité par courriel sous réserve de l'accord de chaque délégué
- Modalité d'élection de la commission Concession ou Commission d4ouverture des Plis (COP) (Commission chargée des contrats de délégations de service public)
- Modalités d'élection de la Commission d'Appel d'Offre (CAO)

<u>Syndicat Mixte Veyle Vivante</u>: M. Pierre GONNARD, Conseiller Municipal, Délégué au Syndicat Mixte Veyle Vivante expose au Conseil Municipal les éléments relatifs au dernier Comité Syndical dont l'ordre du jour appelait les points suivants ;

- Règlement intérieur
- Mise en place des délégations au Président et vice-président
- Mise en place des commissions : finances, zones humides, restauration des ouvrages et gestions des eaux de surfaces

<u>Syndicat Mixte Intercommunal de Destruction des Ordures Ménagères:</u> Mme Agnes BIGOT, conseillère, déléguée au SMIDOM expose au Conseil Municipal les éléments relatifs au dernier Comité Syndical dont l'ordre du jour appelait les points suivants:

Mise en place de la collecte tous les 15 jours

* Commissions communales:

<u>Bibliothèque</u>: Mme Corinne WEBER, conseillère, responsable de la bibliothèque expose au Conseil Municipal les éléments relatifs au dernier Comité Syndical dont l'ordre du jour appelait les points suivants:

- Réorganisation de la bibliothèque
- Modification du règlement intérieur suite au protocole sanitaire
- Achat d'une imprimante
- Ouverture du mercredi dès le 16 septembre
- Graines de lecteurs
- Organisation du mardi scolaire
- Achats d'automne

<u>Commission Environnement et cadre de vie</u>: Mme Corinne WEBER, 4^{ème} Adjointe, responsable de la commission expose au Conseil Municipal les éléments relatifs à la dernière réunion du 2 octobre 2020 dont l'ordre du jour appelait les points suivants :

Page 4/11	
υ,	

· Définition du périmètre d'action de la commission

- Contribuer à la transition écologique et énergétique avec la mise en place d'investissements dans ce domaine
- Sensibiliser au tri des déchets, à la propreté du village et à l'aménagement des espaces verts (hors fleurissement)
- Sensibiliser aux économies d'énergie
- Sensibiliser au maintien de la biodiversité et à la protection animale
- Sensibiliser au mieux vivre ensemble
- Assurer des missions éducatives via l'école, la bibliothèque et la population dans tous ces domaines

· Projets photovoltaïques

Projet d'un hangar communal en panneaux photovoltaïques route de Sant-André pour l'année 2021. Le conseil étudie toutes les solutions possibles entre un financement et une solution d'hébergeur (mise à disposition du terrain pour ce projet).

· Société de Chasse

Le Président de l'association demande s'il y a possibilité d'avoir une partie en dur au nouveau futur que la société aménagerait elle-même.

· Grainothèque en bibliothèque

Elle offre une alternative à l'achat de graines auprès des semenciers industriels, son principe est basé sur le troc. Elle permet de sensibiliser à la biodiversité et au développement durable.

· Nettoyage de printemps

Le nettoyage de printemps sera évoqué prochainement avec les différents comités de quartier.

· Parcours pédestre

Deux responsables doivent être nommés au sein de ce parcours.

<u>Commission voirie</u>: M. POLONIA Joseph, Premier Adjoint, responsable de la commission expose au Conseil Municipal les éléments relatifs à la dernière réunion dont l'ordre du jour appelait les points suivants :

- Elagage avec l'Entreprise Revol à Illiat « Route des Teppes ». Les travaux sont terminés
- Débroussaillage en cours autour des lagunes toujours avec l'Entreprise Revol
- Devis voirie réfection des routes communales

<u>Commission Projet</u>: M. VARLET Geoffroy, 3^{ème} Adjoint, responsable de la commission expose au Conseil Municipal les éléments relatifs à la dernière réunion dont l'ordre du jour appelait les points suivants :

- Mise en place du livret de bienvenue pour les nouveaux habitants
- Mise en place d'un flyer « règles de bons voisinage »
- Point sur le projet épicerie ambulante

<u>Commission Fleurissement</u>: M. MARMIER Noëlle, 2ème Adjointe, responsable de la commission expose au Conseil Municipal les éléments relatifs à la dernière réunion dont l'ordre du jour appelait les points suivants :

- Achat des bulbes d'automne à planter en novembre
- Plantations de pensées courant novembre

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

* <u>Délibération Budgétaire Modificative</u>

Vu le budget primitif 2020 voté le 11 juin 2020 ainsi que les restes à réaliser qui s'y rapportent,

Vu la nécessité d'ajuster certains chapitres compte tenu de la réalisation du budget,

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à procéder à des ouvertures de crédits selon le tableau suivant :

BUDGET COMMUNAL: M 14

FONCTIONNEMENT		
	Dépenses	Recettes
Compte 678	+ 32 420.98	
Chapitre 002	+ 23 876.05	
Chapitre 023	- 56 297.03	
	0.00	
INVESTISSEMENT		ı
	Dépenses	Recettes
Compte 2151 op 195	-28 000.00	
Chapitre 001	+ 1 702.40	
Compte 1641		29 148.23
Compte 1068		851.20
Chapitre 021		-56 297.03
	-26297.60	-26 297.60

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ;

- ➤ AUTORISE M. le Maire à procéder aux virements et ouvertures de crédits selon le tableau cidessus,
- > AUTORISE M. le Maire à signer la présente délibération.

Page 6/11	
Page 6/11	

* <u>Transfert des résultats liés à l'assainissement collectif à la communauté</u> de communes de la Veyle

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République;

Vu la loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux Communautés de communes ;

Considérant que la Communauté de communes de la VEYLE exerce, depuis le 1er janvier 2020, en lieu et place de ses communes membres, la compétence « assainissement » en application de

L'article 64 IV 1° de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Considérant que le budget annexe assainissement a été dissous avec les résultats suivants :

Résultat d'investissement = - 1 702.40 € Résultat de fonctionnement = - 23 876.05 €

Considérant qu'il est proposé de reverser une partie des résultats au budget annexe assainissement collectif de la Communauté de communes afin que celle-ci puisse effectuer les travaux d'assainissement nécessaires, soit 50% des résultats corrigés d'éléments 2019 réglés ou perçus en 2020;

Considérant que le résultat de fonctionnement a été corrigé de la perception des redevances, que le résultat d'investissement n'a pas été corrigé ; les résultats à reverser sont :

Investissement = - 851.20 € Fonctionnement = + 32 420.98 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

> APPROUVE le reversement des résultats suivants à la Communauté de communes de la Veyle :

Investissement = - 851.20 € Fonctionnement = + 32 420.98 €

- ➤ AUTORISE le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- * <u>Mise à disposition des biens immobiliers et immobiliers dans le cadre du transfert de la compétence assainissement collectif de la commune de CRUZILLES-LÈS-MÉPILLAT à la communauté de commune de la Veyle</u>

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République;

Vu la loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1321-1, L. 1321-2, L. 1321-3, L. 1321-4, L. 1321-5, et L. 5211-5;

Vu le procès-verbal annexé;

La Communauté de communes de la Veyle exerce, à compter du 1er janvier 2020, en lieu et place de ses communes membres, les compétences « eau » et « assainissement », en application de l'article 64 IV 1° de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, qui a pour effet de modifier l'article L. 5214-16 du code général des collectivités territoriales (ci-après « CGCT »).

Considérant que le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, en ses articles L. 1321-1 et suivants, la mise à disposition de plein droit, sans transfert de propriété, des biens meubles et immeubles nécessaires à l'exercice de la compétence assainissement ;

Considérant qu'il convient de constater contradictoirement, par l'établissement d'un procèsverbal, la mise à disposition des biens meubles et immeubles, en matière d'assainissement, de la commune de CRUZILLES-LÈS-MÉPILLAT à la Communauté de Communes de la VEYLE,

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver les termes de ce procès-verbal conclu avec la communauté de Communes de la VEYLE ainsi que d'autoriser Monsieur le Maire à signer ce procès-verbal

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- > APPROUVE le procès-verbal de mise à disposition entre la Communauté de communes de la Veyle et la commune de CRUZILLES-LÈS-MÉPILLAT constatant la mise à disposition à la Communauté de communes des biens meubles et immeubles nécessaires à l'exercice de la compétence assainissement;
- ➤ AUTORISE le Maire ou son représentant à signer le procès-verbal de transfert entre la Communauté de communes de la Veyle et la commune de CRUZILLES-LÈS-MÉPILLAT constatant la mise à disposition à la Communauté de communes des biens et des équipements.
- * <u>Approbation du rapport de la CLECT (Commission Local d'Évaluation des Charges Transférées) de la Communauté de Communes de la Veyle Évaluation du transfert de charges pour la compétence assainissement collectif</u>

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C,

Vu le rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) de la Communauté de communes de la Veyle du 23 septembre 2020,

Considérant que conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, la CLECT, dans sa séance du 23 septembre 2020 a approuvé les montants de charges transférées dans le cadre de la compétence assainissement collectif;

Considérant que le rapport est annexé à la présente délibération ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- > APPROUVE le rapport de la CLECT en date du 23 septembre 2020 tel que présenté en annexe,
- > AUTORISE le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

* Subvention DETR - Création d'un hangar communal

L'objectif principal de ce projet est de construire un hangar communal.

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de la DETR.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT

Sources	Libellé	Montant	Taux
Fonds propres		29 404.42 €	22.5 %
Emprunts			
Sous-total autofinancement		29 404.42 €	
Union Européenne			
Etat – DETR ou DSIL	DETR	52 274.51 €	40 %
Conseil Régional			
Conseil Départemental		19 602.94 €	15 %
Fonds de concours CCV		29 404.41 €	22.5 %
Autres (à préciser)			
Sous-total subventions publiques		101 281.86 €	
Total H.T.		130 686.28 €	

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- > ADOPTE l'opération de création d'un hangar communal et les modalités de financement,
- > APPROUVE le plan de financement prévisionnel,
- > S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions,
- ➤ AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

* Busage des fossés route de Cormoranche

M. POLOIA Joseph, 1^{er} Adjoint en charge de la voirie, indique au Conseil Municipal qu'il doit demander des devis à différentes entreprises pour le busage des fossés.

Suite à la réception de ces devis, nous prendrons une décision sur le choix de l'entreprise. Ces travaux sont prévus courant 2021.

Page 9/11		
6 /	 	

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

* <u>Prise en charge de la facture du second trimestre du restaurant scolaire suite fermeture école (COVID)</u>

L'association de la cantine Cruzilles/Saint André sollicite les deux communes pour prendre en charge la refacturation de la cantine pour les salaires de l'agent technique du second trimestre 2020. M. Le Maire propose au Conseil Municipal de prendre en charge la moitié de la facture du second trimestre 2020 concernant le restaurant scolaire ce qui s'élève à 680.03€. L'autre partie sera pris en charge par la commune de Saint-André d'Huiriat.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- ➤ **DÉCIDE** de prendre en charge la moitié de la facture du second trimestre 2020 pour un montant de 680.03€
- > CHARGE M. Le Président, de signer tous les documents nécessaires à l'application de la délibération ci-avant mentionnée.

* <u>Désignation des responsables pour les parcours pédestres</u>

Mme Anna Maria DUFRESNE et M. POLONIA Joseph sont nommées responsables des parcours pédestres.

* Questions diverses

<u>Petit Saint-Denis</u>: Vu la crise sanitaire actuelle, le Petit Saint Denis n'a pas pu ouvrir ses portes. Nous espérons l'ouvrir prochainement avec de nouvelles soirées.

<u>Sortie école</u>: des parents d'élèves ont demandé que soit installé un abri pour attendre leur enfant prenant le bus de Saint-André d'Huiriat. Ce projet n'est pas prévu pour 2021.

Chemin communal route de Cormoranche : l'entretien de ce chemin reste à la charge de la commune.

Le prochain conseil aura lieu le mercredi 5 novembre 2020 à 20h00 à la salle d'animation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0h10.

Fait à CRUZILLES-LÈS-MÉPILLAT,
Le 7 octobre 2020
Le Maire,
Dominique BOYER